

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

A.D.M

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 5 Rue Henri Salmon 51170 Chaumuzy

532 862 208

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 16/09/2024 à 10h**

Monsieur MARTIN Daniel, demeurant au 42 Rue de Fismes 51100 Reims, né le 26/09/1971 à Reims (France), de nationalité Française, Célibataire

Propriétaire de la totalité des parts sociales constituant la **EURL A.D.M**

S'est réunis en Assemblée générale extraordinaire au siège de la société sur convocation **Monsieur MARTIN Daniel** effectuée par courrier conformément aux dispositions des statuts.

A pris la décision relative à l'ordre du jour suivant :

- **Modification d'objet social par adjonction d'activité de la EURL A.D.M**
- **Questions diverses**
- **Pouvoir en vue des formalités**

Première décision

L'associé unique décide de procéder à une modification de l'objet social de la EURL A.D.M à compter de ce jour :

En conséquence, l'article 2 « Objet social » des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 2 : Objet social

La Société a pour objet :

1. Activité principale :

- Toutes activités liées à la recherche de fuites de gaz, de liquide et de solide
- Toute activité liée au contrôle thermique de l'habitat

ND

- Toute activité liée à la création de plans de réseau d'eau
- Toute activité liée à l'infiltrométrie des bâtiments
- Toute activité liée au contrôle de l'étanchéité des bâtiments
- Toute activité liée à la thermographie des bâtiments
- Toute activité liée au contrôle des aérations, ventilations et qualité de l'air des bâtiments.
- Toutes activités Pouvant utiliser les arts divinatoires, la numérologie la cartomancie et autres supports, le magnétisme, les différentes vibrations, la PNL, la géobiologie, les huiles essentielles, Le spirituelle.
- La lithothérapie, Les pierres d'énergie.
- Toute activité en rapport avec hypnose.

2. Activité accessoires et secondaires :

- Assèchement spécialisé des locaux sinistrés et de leurs contenus
- Toute activité de dépannage, de maintenance, de pose, de remplacement, et de réhabilitation en plomberie, chauffage et sanitaire

Deuxième décision

L'associé unique confère tous pouvoir au porteur d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, a été dressé ce procès-verbal signé par les associés et reproduit sur le registre de ses décisions.

Monsieur MARTIN Daniel

